

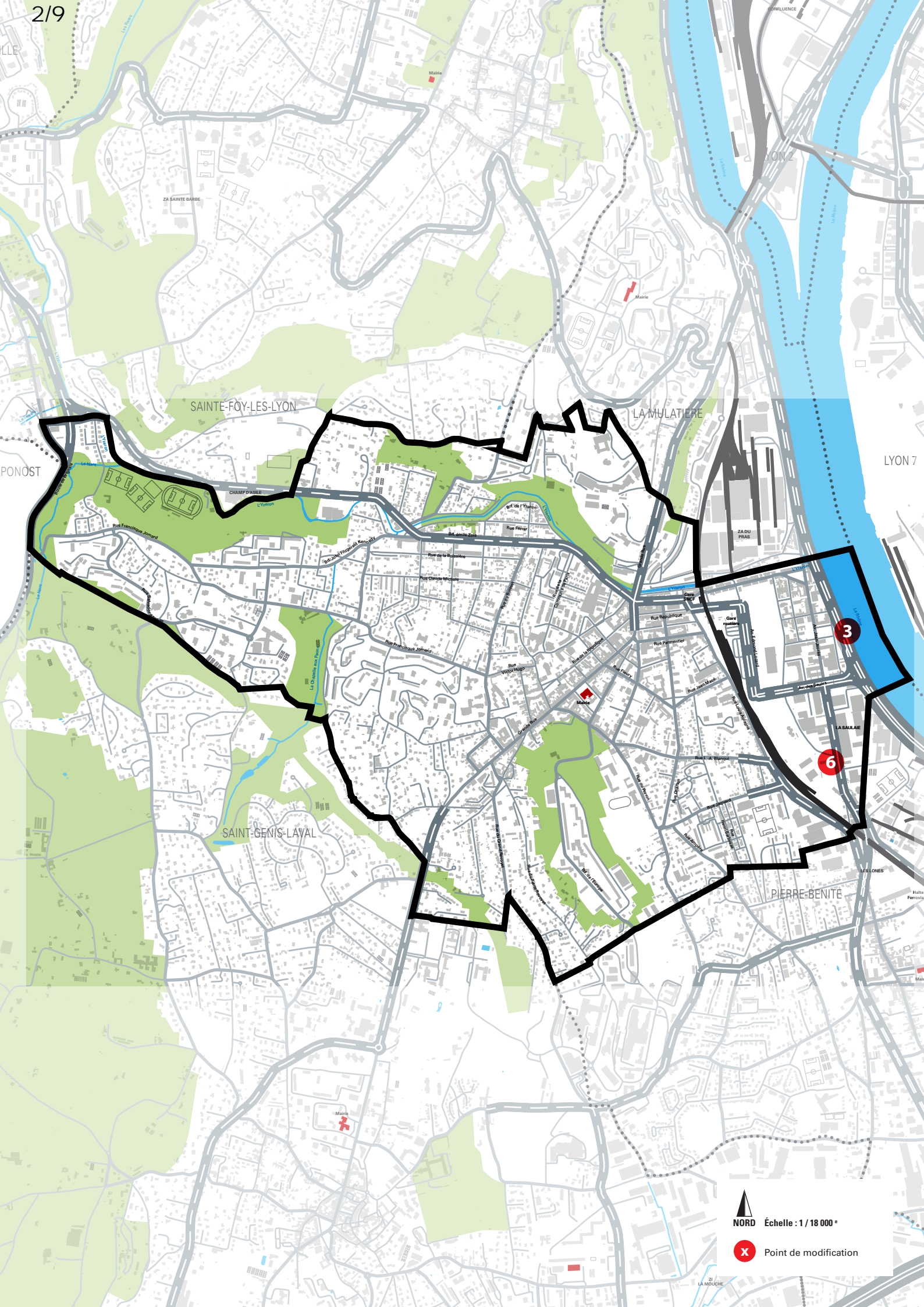
## OULLINS



### PROJET DE MODIFICATION N°2

Dossier d'enquête publique

2020



SAINTE-FOY-LES-LYON

LA MULATIÈRE

SAINT-GENIS-LAYAL

PIERRE-BENITE

3

6

NORD Échelle : 1 / 18 000 °

X Point de modification

ZA SAINTE BARBE

CHAMP D'ABLE

BD Jeanne d'Arc

ZA DU PRAS

Rue François Jomard

Rue Fernand

Gare Vaise

La Chapelle aux Pins

Rue de la République

Rue de la République

SAINT-GENIS-LAYAL

Rue de la République

Rue de la République

SAINT-GENIS-LAYAL

Rue de la République

Rue de la République

SAINT-GENIS-LAYAL

Rue de la République

Rue de la République

**OULLINS****Rapport de présentation : exposé des motifs des changements apportés***(Art. R151-5 du code de l'urbanisme)***O Point 3 :**

**Objectif :** Prendre en compte le porter à connaissance du Préfet du Rhône en date du 19 septembre 2019 concernant le risque technologique relatif aux risques associés au transport de matières dangereuses sur le Port de Lyon Edouard Herriot.  
Inscrire des servitudes d'urbanisme destinées à maîtriser l'urbanisation autour des terminaux, des ouvrages ferroviaires ou de la darse.

**Conséquence :** Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD rc, TMD o, TMD b et TMD v, sur le Port de Lyon Edouard Herriot situé 1, rue de Châlon sur Saône à Lyon 7ème.

**O Point 6 :**

**Objectif :** Prendre en compte le porter à connaissance du Préfet du Rhône en date du 22 mai 2018 relatif aux risques technologiques liés à l'activité de la Société Daikin à Pierre Bénite.  
Inscrire des servitudes d'urbanisme destinées à maîtriser l'urbanisation autour de l'installation classée.

**Conséquence :** Inscription de périmètres de risques technologiques ZPI, ZPR, ZPE, ZP et ZPT autour de la Société Daikin Chemical France, située chemin de la Volta à Pierre Bénite.

# LEGENDE DES PLANS

## C.2.8 Risques naturels et technologiques

1/5000<sup>e</sup>

## LES PERIMETRES DE RISQUES

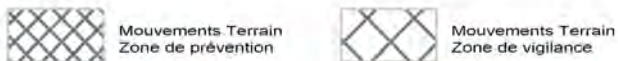
### PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



### Transport de matière dangereuse



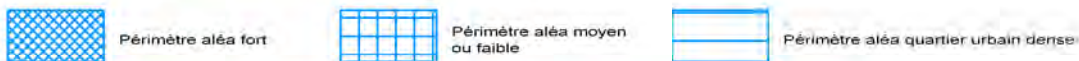
### PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



### PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBOREMENT DES COURS D'EAU

Cours d'eau non-domaniaux

#### non couverts par un PPRNI



### PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

#### Périmètres de production



#### Axe d'écoulement

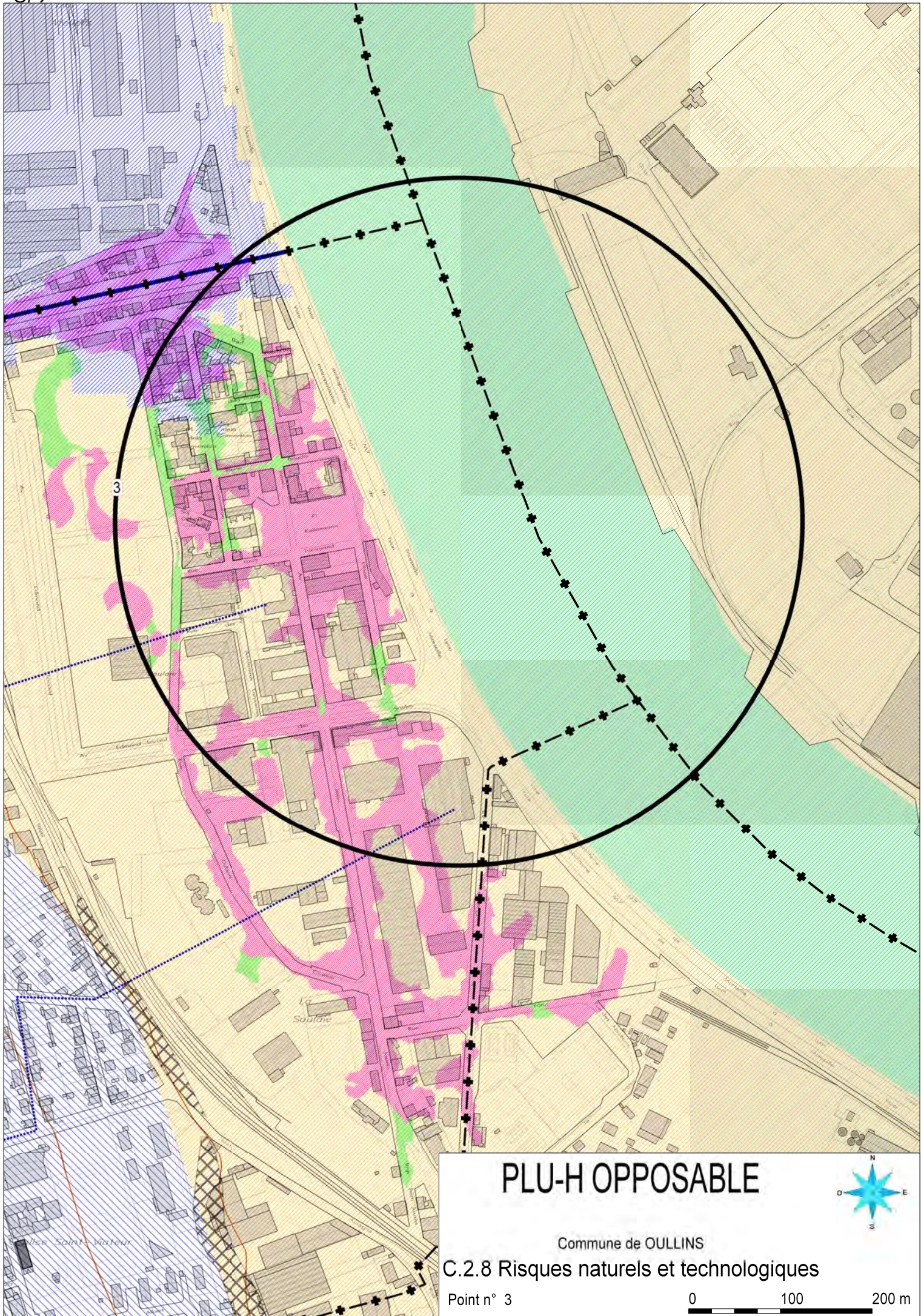


#### Périmètres d'écoulement et d'accumulation



### AVERTISSEMENT :

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNi et dossiers de commune pour les PPRT).



# PLU-H OPPOSABLE

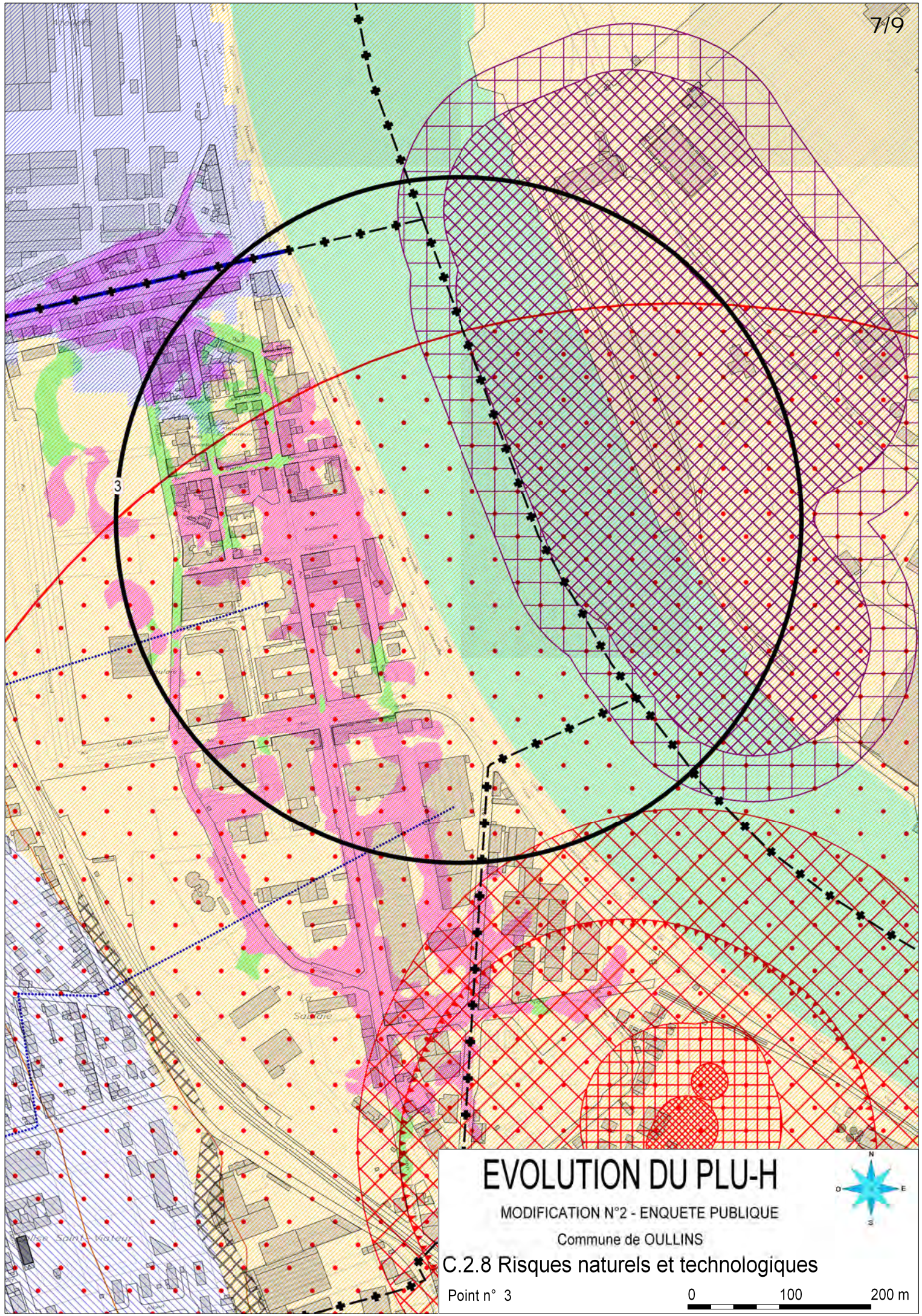
Commune de OULLINS

## C.2.8 Risques naturels et technologiques

Point n° 3

0 100 200 m





# EVOLUTION DU PLU-H

MODIFICATION N°2 - ENQUETE PUBLIQUE

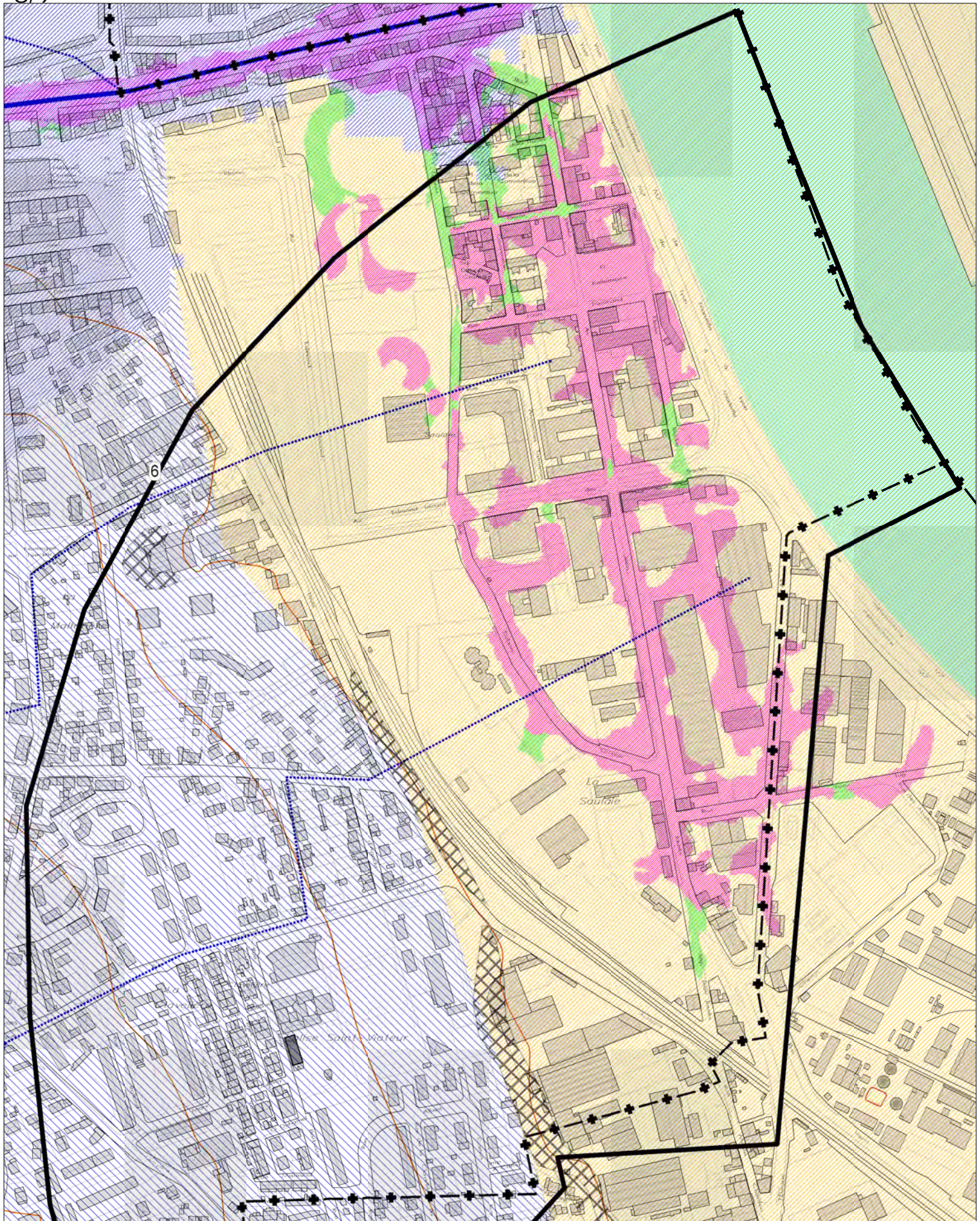
Commune de OULLINS

## C.2.8 Risques naturels et technologiques

Point n° 3

0 100 200 m





# PLU-H OPPOSABLE

Commune de OULLINS

## C.2.8 Risques naturels et technologiques

Point n° 6

0 100 200 m







# EVOLUTION DU PLU-H

MODIFICATION N°2 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de OULLINS

## C.2.8 Risques naturels et technologiques

Point n° 6

